



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 à Kaysersberg Vignoble

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
M. Claude ARNOUX, représentant de la commune de Katzenthal
M. Pascal LOHR, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Patricia BEXON, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Myriam PARIS, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Michel BLANCK, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à Mme SCHWARTZ (Kaysersberg Vignoble)
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à Mme THOMANN (Fréland)

Absents excusés non représentés :

M. Gilbert MASSON, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie

Absents non excusés :**Invités présents :**

Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante suppléante de la commune de Katzenthal
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
Mme Carine FELIX, Chargée de mission TEPCV
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Mathieu ISATELLE, Responsable « assainissement » de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 27 octobre 2016
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°149/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°150/2016-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016**3. Administration Générale**3.1 **N°151/2016-AG** : Modification des statuts de la CCVK3.2 **N°152/2016-AG** : Définition de l'Intérêt Communautaire3.3 **N°153/2016-AG** : Approbation de la convention tripartite de télédéclaration et de télépaiement de la contribution de solidarité à intervenir avec le comptable public et le Fonds de solidarité3.3 **N°154/2016-AG** : Motion de soutien en faveur de la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) de Kayzersberg Vignoble**4. Finances**4.1 **N°155/2016-FI** : Approbation des Décisions Modificatives aux budgets « Ordures Ménagères » et « Administration Générale »4.2 **N°156/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV**5. Personnel**5.1 **N°157/2016-PR** : Annulation de la décision n°144/2016-PR portant approbation du versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé5.2 **N°158/2016-PR** : Etablissement d'un avenant au contrat de travail de Mme Nadine MASSON**6. Délégations** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

6.1 Marchés et avenants

6.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

6.1.2 Liste des avenants signés en 2016

7. Communications du Président

7.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'avancement

7.2 Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 : information sur l'avancement de la démarche GRAP

8. Informations et divers

8.1 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°149/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°150/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaître/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 22 septembre 2016 sans réserve ni observation.

3. Administration Générale

3.1 N°151/2016-AG : Modification des statuts de la CCVK (Cf. annexe 2)

Le Président indique à l'assemblée que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prescrit à partir du 1^{er} janvier 2017 des transferts de compétences, de façon échelonnée, des communes vers les Communautés de Communes.

L'article 68 de la Loi NOTRe dispose que les Communautés existantes avant la date de publication de la loi NOTRe doivent se mettre « en conformité avec les dispositions relatives à leur compétences selon la procédure définie aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du même code ».

De ce fait, que ce soit pour les compétences obligatoires ou optionnelles, le transfert sera acté uniquement s'il recueille l'avis favorable du Conseil Communautaire et la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 des communes représentant la moitié de

la population ou l'inverse ainsi que celui de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Président propose de toiletter les statuts en actualisant un certain nombre de dispositions devenues obsolètes du fait de l'évolution de la législation ou des décisions locales comme par exemple, la création de la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble.

Une note explicative, présentant les modifications des articles et un tableau de comparaison de la rédaction des compétences, qui met en valeur les différences a été transmise à tous les Conseillers Communautaires le 27/10/2016 et exposée en séance.

Cette note prévoit l'ajout de compétences, à savoir :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Sont indiqués également les changements de chapitres pour se conformer à la Loi, et les précisions qui relèvent de la définition de l'intérêt communautaire. Dans cette hypothèse c'est une délibération du Conseil Communautaire prise à la majorité qualifiée des 2/3 des membres qui le valide.

Pour ce qui concerne la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », l'absence de définition législative du caractère communautaire des zones, implique un travail en parallèle afin d'être en capacité d'identifier les dites zones concernées.

A cette fin, un courrier a été adressé aux maires des communes concernées par les zones d'activité, précisant une trame de critères permettant de définir les zones.

Ces critères s'inspirent très fortement de ceux préconisés par les associations d'élus que sont l'Association des Communautés de France (AdCF) et l'Association des Maires de France (AMF). En l'absence de définition légale, ces associations proposent un faisceau d'indices permettant de reconnaître une zone d'activité économique, à savoir :

- sa vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- elle présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- elle regroupe habituellement plusieurs établissements/entreprises,
- elle est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement,
- elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

La commission « Economie » se réunira pour analyser les remarques des communes, avant de faire ses propositions en réunion de Bureau.

VU les dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015

VU la note de présentation

VU le projet de rédaction des statuts joint

VU l'avis favorable des élus en P/VP du 20/10/2016

Le Conseil Communautaire :

- **adopte** les statuts comme ci-annexés ;
- **charge** le Président de notifier la présente aux maires des communes membres, afin que les conseils municipaux se prononcent sur le transfert de compétence proposé et la modification des statuts selon les modalités prévues par la réglementation.

Décisions prises par 24 voix POUR (dont 2 procurations), **0 CONTRE** et **1 ABSTENTION** (M. KUSTER).

3.2 N°152/2016-AG : Définition de l'Intérêt Communautaire

La loi NOTRe nous invite à mettre nos statuts à jour et plus précisément à modifier nos compétences.

Dans le cadre de la définition des compétences, depuis la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite Loi MAPTAM, les Communauté de Communes définissent l'intérêt communautaire au sein de leur Conseil, à la majorité qualifiée des 2/3.

Il y a donc lieu de préciser les choses pour plusieurs compétences, dans le cadre d'une délibération, en marge de la modification des statuts.

Ces précisions sont celles qui préexistaient dans les statuts précédents.

Le Président propose de valider l'intérêt communautaire suivant :

Pour la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont zones d'aménagement concerté; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale :

- Etude, création et réalisation des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) futures à vocation exclusivement économique ou destinée à la construction d'un multi-accueil

Pour la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme , dont la création d'offices de tourisme» :

- Etude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de restructuration et de développement de l'artisanat, du commerce et des services : ORAC/FISAC ou tout dispositif venant s'y substituer

Pour la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire actions en faveur de la Petite enfance et l'Enfance-jeunesse » :

- Petite enfance :
 - Gestion des multi-accueils (structures d'accueil de la petite enfance) implantés à Kaysersberg, Hachimette, Orbey et Sigolsheim, du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents,
 - Gestion et entretien du bâtiment du Multi-Accueil d'Orbey,
 - Les communes de Kaysersberg Vignoble et Lapoutroie assument les charges du propriétaire des locaux qu'elles mettent à disposition de l'Association "Enfants de la vallée". Les communes valorisent ces dépenses à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance.
- Enfance–jeunesse :
 - Réalisation des actions communautaires inscrites aux Contrats Temps Libres (schéma de développement pluriannuel co-signé par la CAF 68) ou au dispositif qui viendrait s'y substituer.

Pour la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Investissement, entretien et fonctionnement des COSEC de Kaysersberg Vignoble et d'Orbey
- Aménagement, entretien et gestion de la médiathèque de la vallée de Kaysersberg

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral validant les statuts, que relèvent de l'intérêt communautaire:

Les composantes suivantes de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont zones d'aménagement concerté; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » :

- **Etude, création et réalisation des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) futures à vocation exclusivement économique ou destinée à la construction d'un multi-accueil.**

Les composantes suivantes de la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme , dont la création d'offices de tourisme» :

- **Etude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de restructuration et de développement de l'artisanat, du commerce et des services : ORAC/FISAC ou tout dispositif venant s'y substituer.**

Les composantes suivantes de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire, actions en faveur de la Petite enfance, actions en faveur l'Enfance –jeunesse » :

- **Petite enfance**
 - **Gestion des multi-accueils (structures d'accueil de la petite enfance) implantés à Kaysersberg, Hachimette, Orbey et Sigolsheim, du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents,**

– **Gestion et entretien du bâtiment du Multi-Accueil d'Orbey,**
 – **Les communes de Kayersberg Vignoble et Lapoutroie assument les charges du propriétaire des locaux qu'elles mettent à disposition de l'Association "Enfants de la vallée". Les communes valorisent ces dépenses à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance**

• **Enfance–jeunesse :**

– **Réalisation des actions communautaires inscrites aux Contrats Temps Libres (schéma de développement pluriannuel co-signé par la CAF 68) ou au dispositif qui viendrait s'y substituer.**

Les composantes suivantes de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » :

• **Investissement, entretien et fonctionnement des COSEC de Kayersberg Vignoble et d'Orbey**

• **Aménagement, entretien et gestion de la médiathèque de la vallée de Kayersberg.**

3.3 **N°153/2016-AG** : Approbation de la convention tripartite de télédéclaration et de télépaiement de la contribution de solidarité à intervenir avec le comptable public et le Fonds de solidarité (*Cf. annexe 3*)

Afin de poursuivre dans la démarche de dématérialisation des documents administratifs initiée par la CCVK depuis de nombreuses années, il est proposé d'utiliser le site sécurisé de téléprocédure mis en place par le Fonds de Solidarité pour simplifier les formalités de déclaration et de paiement.

Il s'agit d'un service gratuit, permettant de réaliser l'ensemble des opérations de déclarations liées à la contribution de solidarité et de donner les accords de règlement par prélèvement.

A cet effet, une convention tripartite a été établie et doit être signée par le comptable public, le Fonds de solidarité et l'EPCI.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec le Fonds de solidarité et le comptable public, telle qu'elle figure en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** les termes de la convention tripartite à intervenir avec le comptable public et le Fonds de solidarité ;

- **d'autoriser** le Président, ou son représentant à signer la convention tripartite pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité telle qu'elle figure en annexe et tout autre document se rapportant à cette affaire.

3.3 N°154/2016-AG : Motion de soutien en faveur du la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) de Kayzersberg Vignoble

Les Activités Sociales de l'Energie fédèrent les personnels de 153 entreprises de la branche des industries électrique et gazière en France.

Elles ont pour activités : la restauration, les assurances, les vacances à destination des adultes, les colos pour les jeunes, la découverte culturelle, sportive, l'action sanitaire et sociale, la prévention et la santé.

Elles sont gérées par 3 organismes, composés uniquement de salariés de la branche, à savoir :

- Les CMCAS

Soixante-neuf Caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale réparties sur l'ensemble du territoire national, au travers de leurs structures de proximité (SLVies) assurent la gestion des activités sociales en proximité directe avec les bénéficiaires

- Le Comité de Coordination des CMCAS

Le Comité de Coordination des CMCAS est l'organisme qui assure la représentation des CMCAS auprès des autorités de tutelle, des directions des entreprises, des organisations syndicales patronales et ouvrières.

- La CCAS

La Caisse Centrale d'Activités Sociales met en œuvre, à l'échelle nationale, les Activités Sociales du personnel des Industries électrique et gazière.

Les Activités Sociales de l'Energie vivent actuellement une période charnière.

Leur financement est basé sur la participation financière des agents et de leurs familles et sur le reversement de 1% des recettes des exploitations et des entreprises assurant la distribution du gaz et de l'électricité. Ce dernier est en baisse constante depuis 3 ans (-68 millions d'euros). Aujourd'hui, un nombre croissant d'entreprises du secteur de l'énergie ne contribue pas à son financement (ouverture des marchés à des prestataires privés).

De plus, la mise à disposition des salariés par les entreprises et les moyens dits bénévoles de détachement remettent en cause le fonctionnement des organismes de gérance.

Le centre à Kayzersberg Vignoble emploie 25 à 30 personnes (selon la saison) et accueille les vacanciers issus de ces industries mais également des personnes en « Bourse Solidarité Vacances » (dont l'objectif est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous).

Une convention a également été signée avec la commune de Kayzersberg Vignoble permettant d'accueillir des familles en hébergement d'urgence.

Il a ainsi un impact sur l'économie locale non négligeable et privilégie l'intervention du tissu associatif local.

Depuis quelques temps, pour pallier aux contraintes budgétaires, la CCAS a délégué la gestion d'un certain nombre de ses centres de vacances en France à un opérateur du tourisme marchand, ou encore a engagé la vente de certains patrimoines.

Les salariés de Kayzersberg Vignoble sont donc inquiets pour le devenir de l'organisme et du centre de vacances.

Le 18 octobre dernier, une manifestation à l'échelle nationale a été organisée et à laquelle les agents en poste à Kaysersberg Vignoble ont participé et dont les revendications portaient sur :

- Un financement pérenne et clair par toutes les entreprises du secteur de l'énergie ;
- La mise à disposition des moyens et de personnel nécessaires pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

Ils ont sollicité le soutien de la CCVK dans leur démarche de grève car le risque de voir arriver la fermeture du centre de Kaysersberg Vignoble est réel.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de voter une motion de soutien au maintien de l'activité de la CCAS à Kaysersberg Vignoble.

4. Finances

4.1 **N°155/2016-FI** : Approbation des Décisions Modificatives aux budgets « Ordures Ménagères » et « Administration Générale »

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

BUDGET OM	CHAPITRE	ARTICLE	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat sacs prépayés rouge	011	607			11 000.00 €		
	022	022			- 11 000.00 €		
Achat logiciels informatiques - poste "chargée mission"	20	2051	OPNI				2 000.00 €
	21	2183	OPNI				3 500.00 €
	21	2184	OPNI				1 000.00 €
	21	2182	OPNI				- 6 500.00 €
TOTAL				- €	- €	- €	- €

BUDGET AG – ADMINISTRATION GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
------------------------------	-----------------------------

BUDGET AG	CHAP.	ART.	FONCT.	OPE	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Numérisation des réseaux	20	202	020	33				15 600.00 €
	021	021	01	OPFI			15 600.00 €	
	023	023	01	/		15 600.00 €		
	022	022	01	/		- 15 600.00 €		
				TOTAL	- €	- €	15 600.00 €	15 600.00 €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions Modificatives aux budgets « Ordures ménagères » et « Administration Générale » comme ci-dessus détaillées.

4.2 **N°156/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

Le 11 octobre dernier, le Président s'est rendu à Paris pour la signature de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

M. MULLER a dû avancer les frais de transport (SNCF) pour un montant de 227.70 euros.

VU les justificatifs de paiement présentés

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement à M. MULLER des frais avancés pour son déplacement à Paris, pour un montant de 227.70 euros.

5. Personnel

5.1 **N°157/2016-PR** : Annulation de la décision n°144/2016-PR portant approbation du versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

Par délibération n°144/2016-PR du 22/09/2016, le Conseil Communautaire a autorisé le versement d'une prime de 13^{ème} mois à Mme Nadine MASSON, recrutée en date du 16/03/2015, dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Néanmoins, par courrier en date du 11 octobre, Monsieur le Préfet nous invite à réformer cette décision dans un délai de 2 mois, aux motifs suivants :

« Si l'organe délibérant peut inclure dans le bénéfice de l'octroi du régime indemnitaire les agents contractuels de droits publics, les contractuels de droit privé ne peuvent pas, quant à eux, bénéficier du régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires. Selon la jurisprudence judiciaire, un élément de rémunération versé à titre de complément de rémunération peut, néanmoins, être octroyé à un agent de droit privé si sa justification repose sur la compensation d'une différence de traitement avec les agents de droit public exerçant des missions identiques au sein de la même structure d'emploi.

Dans ce cas, le complément de rémunération négocié entre l'employeur public et le salarié de droit privé, doit, par ailleurs, figurer dans le contrat de travail de ce dernier ».

Par conséquent, afin d'éviter tout risque de contentieux et dans un souci de sécurité juridique, il est proposé de retirer la délibération concernée.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU l'arrêt de la cour administrative d'appel de Douai du 30/12/2003 ;

VU le courrier de la Préfecture du Haut Rhin en date du 11/10/2016

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de retirer la délibération n°144/2016-PR du 22 septembre 2016 portant autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé.

5.2 **N°158/2016-PR** : Etablissement d'un avenant au contrat de travail de Mme Nadine MASSON (Cf. annexe 4)

Le personnel de la Communauté de Communes bénéficie d'une prime de 13^{ème} mois, versée au mois de novembre. Cette disposition n'est pas valable pour les agents recrutés dans le cadre des contrats aidés (relevant du droit privé).

Néanmoins, selon la jurisprudence judiciaire, un élément de rémunération versé à titre de complément de rémunération peut être octroyé à un agent de droit privé si sa justification repose sur la compensation d'une différence de traitement avec les agents de droit public exerçant des missions identiques au sein de la même structure d'emploi.

Il s'avère que nous sommes bien dans cette situation car la prime de 13^{ème} mois est versée à l'ensemble du personnel de droit public (titulaires et contractuels).

Ce complément de rémunération devant figurer dans le contrat de travail du salarié, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'établissement d'un avenant au contrat de travail de Madame MASSON afin de permettre le versement d'une prime de 13^{ème} mois qui sera calculée selon la formule suivante : 1/12 des salaires de base versés entre le 1^{er} décembre 2015 et le 30 novembre 2016.

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU l'arrêt La Poste de la Cour de cassation du 27/02/2009 ;

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'établissement d'un avenant au contrat de travail de Mme Nadine MASSON.
 - **autorise** le Président ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de travail de Mme MASSON, tel qu'il figure en annexe ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

6. Délégations – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

6.2 Marchés et avenants

6.2.1 Liste des marchés conclus en 2016

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2016	A0049	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KIENTZHEIM ET KAYSERSBERG LE LONG DE LA RD 28	12/10/2016	9.300,00€	LARBRE INGENIERIE
2016	C0010	SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES LOT 01 - DOMMAGE AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES LOT 02 - RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES LOT 03 - VEHICULES ET RISQUES ANNEXES LOT 04 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET ELUS	13/10/2016	79.968,64€	SMACL Assurances
2016	B0024	ETUDE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	14/10/2016	39 150.00 €	LARBRE INGENIERIE
2016	B0023	AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE SIGOLSHEIM ET BENNWIHR - TERRASSEMENT - VOIRIE	17/10/2016	46.587,90€	PONTIGGIA
2016	B0025	LOGICIELS FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	20/10/2016	20 300.00 €	JVS Mairistem

6.2.2 Liste des avenants signés en 2016

Le 24 octobre dernier, le Président a signé l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'Espace nautique intervenant avec le club Kaysersberg Natation.

Cet avenant a été établi aux fins de mise en adéquation de la convention initiale, signée le 18/06/2015, avec les termes du règlement intérieur de l'espace nautique, de mise en

conformité avec les pratiques actuelles et enfin de correction de quelques erreurs matérielles.

L'avenant porte sur la modification des articles 1, 2, 3, 4, 6, 11, 14 et 17 de la convention.

7. Communications du Président

7.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'avancement

Le comité de pilotage du PLUi se réunit la semaine prochaine (8 et 9 novembre à 17h30) pour passer en revue les différents grands projets qui émergent sur le territoire et travailler sur les orientations qui restent encore à valider, notamment :

- l'agriculture et les projets agricoles
- les projets de développement touristique
- les projets commerciaux, artisanaux, de développement économique et de zones d'activités
- les projets en matière de développement des énergies renouvelables et des déplacements doux
- les projets de matière d'équipements de santé et de solidarité
- etc.

Ce travail nous permettra de finaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui pourra être présenté aux personnes publiques associées et à la population au cours d'une réunion publique début décembre.

Le débat en Conseil Communautaire, puis en Conseils Municipaux, pourra être organisé début 2017.

7.2 Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 : information sur l'avancement de la démarche GrAP

Les deux premières réunions de chacun des 3 Groupes Actions Projets (GrAP) engagés à titre expérimental pour la mise en œuvre du projet de territoire ont déjà eu lieu.

Rappel des 3 GRAP expérimentaux :

« Petite enfance et modes de garde »

« Mobiliser en faveur de la transition »

« Le service de transport en commun »

Les premières réunions étaient essentiellement consacrées à la présentation de la démarche de GrAP. Les deuxièmes séances ont permis aux groupes d'entrer dans le fond de leur sujet. Globalement, les groupes sont bien installés et fonctionnent bien. Les échanges entre élus, habitants et socioprofessionnels sont fructueux. Il s'agit de poursuivre dans cet esprit et de maintenir l'équilibre des débats, notamment pour consolider la place des habitants au sein du GrAP et veiller à ce que les élus et les acteurs professionnels ou associatifs n'y prennent trop de poids.

Par ailleurs, le comité de suivi de la démarche de GrAP, piloté par M. Bernard RUFFIO, s'est également réuni pour la première fois. Une grille d'analyse et d'observation a été réalisée à cette occasion. Elle permettra aux membres du comité de bien procéder au travail d'évaluation.

8. Informations et divers

8.1 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Copil PLUI :**
Mardi 8 et mercredi 9 novembre 2016 à 17h30 – à la CCVK
Membres du Copil
- **Commission de suivi « DSP Petite Enfance & Jeunesse » : visite du Multi-accueil de Sigolsheim**
Mercredi 9 novembre 2016 à 14h30 – MA de Sigolsheim
Membres de la Commission de suivi DSP PEJ
- **Commission « Déchets » :**
Mardi 15 novembre 2016 à 17h30 – à la CCVK
Membres de la commission
- **Commission « Energie » :**
Mercredi 16 novembre 2016 à 17h30 – Salle du Conseil municipal à Katzenthal
Membres de la commission
- **GrAP « Transport en commun » :**
Mercredi 16 novembre 2016 à 20h00 – à la CCVK
Membres du GrAP
- **GrAP « Transition » :**
Jeudi 17 novembre 2016 à 20h00 – au Beubois
Membres du GrAP
- **Commission « Déplacements »- Groupe de travail « Plan piéton/vélo » :**
Mardi 22 novembre 2016 à 17h30 – à la CCVK
Membres de la commission & élus référents Plan piéton / vélo
- **GrAP « Petite enfance » :**
Jeudi 24 novembre 2016 à 20h00 – à la CCVK
Membres du GrAP
- **GrAP « Transport en commun » :**
Mercredi 7 décembre 2016 à 20h00 – à la CCVK
Membres du GrAP
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 décembre 2016 à 17h30 – à Sigolsheim
Conseillers Communautaires

- **Réunion publique « PLUI » :**
Mardi 8 décembre 2016 à 20h00 – à Sigolsheim
Habitants de la vallée
- **GrAP « Transition » :**
Jeudi 15 décembre 2016 à 20h00 – à la CCVK
Membres du GrAP

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Aucun délégué ne souhaite prendre la parole, le Président lève la séance à 19h15.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°149/2016-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°150/2016-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016
n°151/2016-AG	Administration Générale	Modifications statutaires	Modification des statuts de la CCVK
n°152/2016-AG	Administration Générale	Intérêt Communautaire	Définition de l'Intérêt Communautaire
n°153/2016-AGI	Administration Générale	Dématérialisation	Approbation de la convention tripartite de télédéclaration et de télépaiement de la contribution de solidarité à intervenir avec le comptable public et le Fonds de solidarité
n°154/2016-AG	Administration Générale	Motions	Motion de soutien en faveur du la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) de Kaysersberg Vignoble
n°155/2016-FI	Finances	Décisions Modificatives	Approbation des Décisions Modificatives aux budgets « Ordures ménagères » et « Administration Générale »
n°156/2016-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV
n°157/2016-PR	Personnel	Régime indemnitaire	Annulation de la décision n°144/2016-PR portant approbation du versement d'une prime de 13 ^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
n°158/2016-PR	Personnel	Modifications contrat travail	Etablissement d'un avenant au contrat de travail de Mme Nadine MASSON

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **3 novembre 2016**

Ordre du jour :

1. N°149/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°150/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016

3. Administration Générale

3.1 **N°151/2016-AG** : Modification des statuts de la CCVK

3.2 **N°152/2016-AG** : Définition de l'Intérêt Communautaire

3.3 **N°153/2016-AG** : Approbation de la convention tripartite de télédéclaration et de télépaiement de la contribution de solidarité à intervenir avec le comptable public et le Fonds de solidarité

3.3 **N°154/2016-AG** : Motion de soutien en faveur de la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) de Kaysersberg Vignoble

4. Finances

4.1 **N°155/2016-FI** : Approbation des Décisions Modificatives aux budgets « Ordures Ménagères » et « Administration Générale »

4.2 **N°156/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

5. Personnel

5.1 **N°157/2016-PR** : Annulation de la décision n°144/2016-PR portant approbation du versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

5.2 **N°158/2016-PR** : Etablissement d'un avenant au contrat de travail de Mme Nadine MASSON

6. Délégations – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

6.1 Marchés et avenants

6.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

6.1.2 Liste des avenants signés en 2016

7. Communications du Président

7.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'avancement

7.2 Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 : information sur l'avancement de la démarche GRAP

8. Informations et divers

8.1 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	M. Claude ARNOUX Vice-président		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Pascal LOHR, Vice-président		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—
	M. Michel BLANCK	<i>Voix par procuration donnée à Mme SCHWARTZ</i>	
	Mme Patricia BEXON		—
	M. Benoît KUSTER		—
	Mme Myriam PARIS		—

	Mme Françoise GRASS	<i>Voix par procuration donnée à Mme THOMANN</i>	
	M. Gilbert MASSON	<i>Absent non représenté</i>	—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Absente non représenté</i>	—
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE		—
	Mme Emilie HELDERLE		—